UACF27 - Expérience professionnelle et réalisation d'un rapport d'activité

Présentation

Programme

Contenu

L'auditeur doit valider une **expérience professionnelle de 24 mois dans la spécialité ou de 36 mois hors spécialité** auxquels s'ajoutent trois mois de stage. Il doit par ailleurs réaliser un rapport d'activité dont la maquette est intégrée dans D3. L'auditeur doit justifier les 24 ou 36 mois d'activité par tout document (attestation de l'employeur, bulletin de salaire, etc.). Les tâches qui sont menées doivent couvrir certaines compétences du programme des UE du titre de responsable comptable.

Le rapport d'activité doit bien suivre **la trame générale** proposée et faire entre **30 et 40 pages**. Ce rapport devra être **structuré** avec un plan apparent et cohérent, contenir une **description précise** de l'expérience choisie **en l'illustrant** par des documents (soit insérés dans le corps du rapport, soit placés en annexe selon la taille et l'objet des illustrations), mettre en évidence **les compétentes mobilisées** en les reliant bien aux UE du diplôme et enfin montrer **une prise de recul** du candidat sur son expérience (difficultés rencontrées, solutions apportées, etc.).

Consigne Rapport d'activité
Consigne Rapport de stage
Critères évaluation

Mis à jour le 01-09-2022

Code : UACF27

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

35 crédits

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Grégori NOVAK